

Séance du 16 novembre 2017

<b>PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU BUREAU</b>
--

Réunion de Bureau du 16 novembre 2017, au siège du Select'Om, à 09 h 00

Date d'affichage du 29 novembre 2017

Nombre de membres : - en exercice : 6  
- présents : 5  
- votants : 5

-----  
**Membres présents :**

M. André AUBELE, Président

MM. Gilbert ECK, Jean-Philippe HARTMANN, Alain HUBER, Vice-Présidents

Mme Laurence JOST, Vice-Présidente

**Membres excusés :**

M. Guy HAZEMANN, Vice-Président

**Assistaient également à la séance :**

Mme Laetitia BECK, Directrice Générale des Services

**DELIBERATION N°B088-11-2017**

**OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 09 NOVEMBRE 2017**

**LE BUREAU,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-1, L 5211-10, L 2121-23 et L 2121-9 ;

**VU** la délibération N°04-01-2016 du Comité Directeur en sa séance du 9 février 2016 statuant sur les délégations permanentes du BUREAU et du Président ;

**APPROUVE** sans observation le Procès-verbal des délibérations du Bureau en sa séance du 9 novembre 2017 ;

**ET PROCEDE** à la signature du registre des délibérations.

Membres en exercice	: 6	<b>Vote à main levée :</b>	<b>pour</b>	: 5
Membres présents	: 5		<b>contre</b>	: 0
Membres représentés	: 0		<b>abstention</b>	: 0

## DELIBERATION N°B089-11-2017

**OBJET : AVENANT N°1 AU MARCHE N°2016-18 PORTANT SUR LA PRESTATION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL INTERIMAIRE POUR LE SMICTOMME**

### **LE BUREAU,**

- VU** le décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;  
**VU** l'ordonnance N°2015-899 de 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;  
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-21-1, L 2131-2, R 2131-5 et L 5210-1 et suivants ;  
**VU** la délibération du Comité Directeur N°04-01-2016 en date du 9 février 2016 et portant sur les délégations permanentes d'attribution au Bureau et au Président ;  
**VU** la délibération N°70-15-2016 en date du 16 décembre 2016 portant attribution du marché N°2016-18 à la société ACTUA ;

**CONSIDERANT** que le taux d'absentéisme pour l'année 2017 a été 30% supérieur à celui des années précédentes, conduisant ainsi la collectivité à recourir de façon plus importante à du personnel intérimaire afin de maintenir la continuité du service public;

**1° APPROUVE** la signature d'un avenant N°1 au lot N°1 du marché N°2016-18 avec la société ACTUA -Agence de Rosheim - ZA du Neuland -67560 Rosheim portant le montant maximal du marché de 60 000 à 90 000 €

**2° AUTORISE** Monsieur le Président à signer les pièces contractuelles correspondantes.

Membres en exercice	: 6	<b>Vote à main levée :</b>	<b>pour</b>	:	<b>5</b>
Membres présents	: 5		<b>contre</b>	:	<b>0</b>
Membres représentés	: 0		<b>abstention</b>	:	<b>0</b>

## DELIBERATION N°B090-11-2017

**OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHE N°2017-19 RELATIF A LA FOURNITURE ET A LA LIVRAISON D'UN ROULEAU DE COMPACTION MOBILE SUR BERCE**

### **LE BUREAU,**

- VU** le décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;  
**VU** l'ordonnance N°2015-899 de 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;  
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-21-1, L 2131-2, R 2131-5 et L 5210-1 et suivants ;  
**VU** la délibération du Comité Directeur N°04-01-2016 en date du 9 février 2016 et portant sur les délégations permanentes d'attribution au Bureau et au Président ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à conclure et signer le marché N°2017-19 dans les conditions suivantes :

- **Attributaire :** SARL SOLEN  
ZA de la Vallée du Saule – Parc Ouest  
5 rue des Grands Bretons  
28170 Tremblay les villages
  
- **Montant :** 65 700 € HT, incluant les options 1, 2, 5 ainsi que la variante relative au graissage automatique

Membres en exercice	: 6	<b>Vote à main levée :</b>	<b>pour</b>	:	<b>5</b>
Membres présents	: 5		<b>contre</b>	:	<b>0</b>
Membres représentés	: 0		<b>abstention</b>	:	<b>0</b>

## DELIBERATION N°B091-11-2017

**OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ N°2017-21 RELATIF A DES PRESTATIONS DE MAINTENANCE DES CHÂSSIS-CABINE DE LA FLOTTE DE VEHICULES POIDS-LOURDS DU SELECT'OM**

### **LE BUREAU,**

- VU** le décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;  
**VU** l'ordonnance N°2015-899 de 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;  
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-21-1, L 2131-2, R 2131-5 et L 5210-1 et suivants ;  
**VU** la délibération du Comité Directeur N°04-01-2016 en date du 9 février 2016 et portant sur les délégations permanentes d'attribution au Bureau et au Président ;
- 1° APPROUVE** La signature du marché N°2017-21 dans les conditions suivantes :
- Forme du marché : Accord-cadre avec émission de bons de commande
  - Attributaires et prix des différents lots :

### **Lot N°1 : Réglage des culbuteurs et resserrage des injecteurs**

Attributaire :

Alsace Electro Diesel  
20, rue du Fort  
67118 Geispolsheim

Tarifs en €HT :

Prestation	Renault DX7	Renault DX11	Volvo FE 7	Volvo 9 litres	Volvo 12 litres	Volvo 13 litres	Scania 13 litres
Réglage des culbuteurs du moteur et resserrage des injecteurs	90	90	90	90	90	90	90
Remplacement d'une calle de réglage	63	63	63	63	63	63	63

### **Lot N°2 : Remplacement de l'embrayage**

Attributaire :

Alsace Electro Diesel  
20, rue du Fort  
67118 Geispolsheim

Tarifs en €HT :

Prestation	Volvo 9 litres
Remplacement de l'embrayage et de sa butée par un embrayage et une butée en pièces « adaptable » pour un véhicule équipé d'une boîte mécanique comprenant : <ul style="list-style-type: none"><li>- la dépose de la boîte de vitesse,</li><li>- le remplacement du disque de l'embrayage,</li><li>- le remplacement du mécanisme de l'embrayage,</li><li>- le remplacement de la butée de l'embrayage,</li><li>- le remplacement du roulement pilote,</li><li>- la repose de la boîte de vitesse.</li></ul>	1 120

### Lot N°3 : Remplacement des systèmes de freinage

#### Attributaire :

Alsace Electro Diesel - 20, rue du Fort - 67118 Geispolsheim

#### Tarifs en €HT :

Prestation :	Renault 19 tonnes + BOM 18	Renault 26 tonnes + BOM 17	Volvo 26 tonnes sauf BOM 6, 8 et 17	BOM 6 et 8	Scania 26 tonnes	
<u>Essieu 1</u> : Remplacement des disques de frein en pièces « adaptables » ou en pièces « origine », et remplacement des plaquettes de frein en pièces « origine », avec passage au banc de freinage de l'essieu concerné, et transmission du rapport	<b>origine</b>	510	510	510	510	420
	<b>adaptabl</b>	485	485	485	485	390
<u>Essieu 1</u> : Remplacement des tambours et des mâchoires de frein en pièces « adaptables » avec passage au banc de freinage de l'essieu concerné, et transmission du rapport. Les tambours sont à rectifier pour éviter tout tremblement du volant au freinage.	VTU2 et VTU6					
	<b>adaptable</b>	685				
<u>Essieu 2</u> : Remplacement des disques de frein en pièces « adaptables » ou en pièces « origine », et remplacement des plaquettes de frein en pièces « origine » avec passage au banc de freinage de l'essieu concerné, et transmission du rapport	Renault 19 tonnes + BOM 18	Renault 26 tonnes + BOM 17	Volvo 26 tonnes sauf BOM 6, 8 et 17	BOM 6 et 8	Scania 26 tonnes	
	<b>origi</b>	720	720	720	720	650
<b>adaptab</b>	690	690	690	690	630	
<u>Essieu 2</u> : Remplacement des tambours et des mâchoires de frein en pièces « adaptables », avec passage au banc de freinage de l'essieu concerné, et transmission du rapport à la collectivité	VTU2 et VTU6					
	720					
<u>Essieu 3</u> : Remplacement des disques de frein en pièces « adaptables » ou en pièces « origine », et remplacement des plaquettes de frein en pièces « origine », avec passage au banc de freinage de l'essieu concerné, et transmission du rapport	Renault 26 tonnes + BOM 17	Volvo 26 tonnes sauf BOM 6 et 8	BOM 6 et 8		Scania 26 tonnes	
	<b>origine</b>	750	750	720	620	
<b>adaptab</b>	730	730	710	610		
<u>Essieu 3</u> : Remplacement des tambours et des mâchoires de frein en pièces « adaptables » avec passage au banc de freinage de l'essieu concerné, et transmission du rapport à la collectivité	VTU2 et VTU6					
	685					

**Lot N°4 : Remise en état des jumelles**Attributaire :

Alsace Electro Diesel  
20, rue du Fort  
67118 Geispolsheim

Tarifs en €HT :

Prestation :	Renault 19 tonnes	Renault 26 tonnes	Volvo 19 tonnes	Volvo 26 tonnes	Scania 26 tonnes
Remplacement d'un silentbloc <u>inférieur</u> gauche <u>ou</u> droit et du boulon de serrage en pièce « adaptable » ou en pièces « origine »	origine 170	170	170	170	180
Remplacement des deux silentblocs <u>inférieurs</u> gauche <u>et</u> droit et des boulons de serrage en pièces « adaptables » ou en pièces « origine »	origine 250	250	250	250	270
Remplacement des deux silentblocs <u>supérieurs</u> et <u>inférieurs</u> gauche <u>ou</u> droit et des boulons de serrage en pièces « adaptables » ou en pièces « origine »	origine 250	250	250	250	270
Remplacement des quatre silentblocs <u>supérieurs</u> et <u>inférieurs</u> gauche <u>et</u> droit et des boulons de serrage en pièces « adaptables » ou en pièces « origine »	origine 340	340	340	340	360
Remplacement d'un kit de jumelles en pièce « adaptables » ou en pièce « origine » comprenant l'ensemble des silentblocs inférieurs et supérieurs, l'ensemble des boulons de serrage en pièces « adaptables » ou en pièces « origine » et l'ensemble des plaquettes de jumelle.	Renault + BOM17 et BOM 18				
	origine	680			
Remplacement d'un kit de jumelles en pièce « adaptables » ou en pièce « origine » comprenant l'ensemble des silentblocs inférieurs et supérieurs, l'ensemble des boulons de serrage en pièces « adaptables » ou en pièces « origine » et la jumelle.	Volvo sauf BOM 17 et BOM 18		SCANIA		
	origine	680		420	

**Lot N°5 : Remplacement des lames de ressort et des silentblocs**Attributaire :

Alsace Electro Diesel  
20, rue du Fort  
67118 Geispolsheim

Tarifs en €HT :

Prestation :	Renault 19 tonnes	Renault 26 tonnes	BOM17	BOM18
<u>Essieu 1</u> : Remplacement d'une lame de ressort complète, des boulons, des brides et des écrous en pièce « adaptable » ou en pièce « origine »	origine 750	750	750	750
<u>Essieu 2</u> : Remplacement du silentbloc du bras de suspension, des cales et de la vis complète en pièces « adaptables » ou en pièces « origine »	origine 260	260	260	260
<u>Essieu 2</u> : Remplacement des deux silentblocs gauche et droit du bras de suspension, des cales et de la vis complète en pièces « adaptables » ou en pièces « origine ».	origine 520	520	520	520
<u>Essieu 2</u> : Remplacement du bras de suspension, des brides, des écrous, des cales et de la vis complète en pièces « adaptables » ou en pièce « origine »	origine 850	850	850	850
Prestation supplémentaire N°1 : remplacement de la cale de bridage des ressorts	248	248	248	248
Prestation supplémentaire N°2 : remplacement de la bride de stabilisation des ressorts	520	520	520	520
<u>Essieu 2</u> : Remplacement des deux bras de suspension gauche et droit, des brides, des écrous, des cales et de la vis complète en pièces « adaptables » ou en pièce « origine »	origine 1600	1600	1600	1600
Prestation supplémentaire N°1 : remplacement de la cale de bridage des ressorts	496	496	496	496
Prestation supplémentaire N°2 : remplacement de la bride de stabilisation des ressorts	1040	1040	1040	1040
<u>Essieu 3</u> : Remplacement d'un silentbloc gauche ou droit du bras de suspension, des cales et de la vis complète en pièces « adaptables » ou en pièces « origine »	Renault 26 tonnes		BOM 17	
	origine 260	260	260	
<u>Essieu 3</u> : Remplacement des deux silentblocs gauche et droit du bras de suspension, des cales et de la vis complète en pièces « adaptables » ou en pièces « origine »	origine 520	520	520	
<u>Essieu 3</u> : Remplacement d'un bras de suspension gauche ou droit, des brides, des écrous, des cales et de la vis complète en pièces « adaptables » ou en pièce « origine »	origine 850	850	850	
Prestation supplémentaire N°1 : remplacement de la cale de bridage des ressorts	248		248	
Prestation supplémentaire N°2 : remplacement de la bride de stabilisation des ressorts	520		520	
<u>Essieu 3</u> : Remplacement des deux bras de suspension gauche et droit, des brides, des écrous, des cales et de la vis complète en pièces « adaptables » ou en pièce « origine »	origine 1 600	1 600	1 600	
Prestation supplémentaire N°1 : remplacement de la cale de bridage des ressorts	496		496	
Prestation supplémentaire N°2 : remplacement de la bride de stabilisation des ressorts	1 040		1 040	

**Lot N°6 : Remise en état des pivots**Attributaire :

Alsace Electro Diesel  
20, rue du Fort  
67118 Geispolsheim

Tarifs en €HT :

Essieu 1 : Remise en état complète du pivot droit ou gauche	origine	Renault		Volvo sauf VTU 2 et VTU 6	
		390			390
	adaptabl	Renault		Volvo sauf VTU 2 et VTU 6	
		290			290
Essieu 1 : Remise en état complète des deux pivots (droit et gauche)	origine	Renault		Volvo sauf VTU 2 et VTU 6	
		780			780
	adaptabl	Renault		Volvo sauf VTU 2 et VTU 6	
		680			680
Essieu 3 : Remise en état complète du pivot droit ou gauche	origin	Renault		Volvo sauf VTU 2 et VTU 6	
		390			390
Essieu 3 : Remise en état complète des deux pivots (droit et gauche)		Renault +BOM 17	BOM 15 et BOM 16	BOM 6 et BOM 8	VTU7
	origine	780	780	780	780

**Lot N°7 : Remplacement de la valve APM « adaptable »**Attributaire :

Alsace Electro Diesel  
20, rue du Fort  
67118 Geispolsheim

Tarifs en €HT :

Remplacement de la valve APM en pièce « adaptable » et reparamétrage du véhicule dans l'atelier du titulaire.	Renault	BOM17	BOM18
	680	680	680
Remplacement de la valve APM en pièce « adaptable » et reparamétrage du véhicule au siège du Select'om à Molsheim.	760	760	760

**Lot N°8 : Remplacement du turbocompresseur et des joints de collecteurs pour un véhicule Renault DX7 et un véhicule Renault DX11**

Attributaire :

Alsace Electro Diesel  
20, rue du Fort  
67118 Geispolsheim

Tarifs en €HT :

	Renault DX7 + BOM 17 et BOM 18	
<u>Prestation de base</u> : Remplacement d'un turbocompresseur Renault DX7, des joints de collecteur et du filtre à air en pièces « adaptable » ou en pièces « origine »	origine	1 550
	Renault DX11	
<u>Prestation de base</u> : Remplacement d'un turbocompresseur Renault DX11, des joints de collecteur et du filtre à air en pièces « adaptable » ou en pièces « origine »	origine	950
	Renault DX7	Renault DX11
<u>Prestation complémentaire N°1</u> : Vidange moteur avec remplacement des filtres	480	480
<u>Prestation complémentaire N°2</u> : Dépose, nettoyage et repose de l'échangeur d'air	470	470
<u>Prestation complémentaire N°3</u> : Dépose, remplacement et repose de l'échangeur d'air	980	980

**Lot N°9 : Remplacement du turbocompresseur et des joints de collecteur pour un véhicule Volvo 7 litres, un véhicule Volvo 9 litres, un véhicule Volvo 12 litres et d'un véhicule Volvo 13 litres**

Attributaire :

Alsace Electro Diesel  
20, rue du Fort  
67118 Geispolsheim

Tarifs en €HT :

	Volvo 9 litres			
<u>Prestation de base</u> : Remplacement d'un turbocompresseur Volvo 9 litres, des joints de collecteur en pièces « origine »	origine	1 160		
	Volvo 12 litres			
<u>Prestation de base</u> : Remplacement d'un turbocompresseur Volvo 12 litres, des joints de collecteur et du filtre à air en pièces « adaptable » ou en pièces « origine »	origine	950		
	Volvo 13 litres			
<u>Prestation de base</u> : Remplacement d'un turbocompresseur Volvo 13 litres, des joints de collecteur et du filtre à air en pièces « adaptable » ou en pièces « origine »	origine	890		
	Volvo 7 litres	Volvo 9 litres	Volvo 12 litres	Volvo 13 litres
<u>Prestation complémentaire N°1</u> : Vidange moteur avec remplacement des filtres	480	480	480	480
<u>Prestation complémentaire N°2</u> : Dépose, nettoyage et repose de l'échangeur d'air	430	430	430	430
<u>Prestation complémentaire N°3</u> : Dépose, remplacement et repose de l'échangeur d'air	980	980	980	980

**Lot N°10 : Précontrôle pour le passage au service des mines et inspection périodique d'un tachygraphe numérique**

Attributaire :

Alsace Electro Diesel  
20, rue du Fort  
67118 Geispolsheim

Tarifs en €HT :

Intitulé	19 tonnes	26 tonnes	32 tonnes
Précontrôle pour le passage au service des mines	80	80	80
<u>Option N°1</u> : changement de la pile du tachygraphe : BOM uniquement	9,90		
Inspection périodique des tachygraphes numériques	180		
<u>Option N°2</u> : prix pour le convoyage des véhicules du siège situé 52 route industrielle de la Hardt à Molsheim, au centre de contrôle Auto Bilan DEKRA situé 18, rue du Fort à Geispolsheim Gare.	69,50		
<u>Option N°3</u> : prix pour le convoyage des véhicules de l'atelier du titulaire, au centre de contrôle Auto Bilan DEKRA situé 18, rue du Fort à Geispolsheim Gare.	Offert - gratuit		

**Lot N°11 : Remplacement et réparation des pare-brise et des vitres**

Attributaire :

DE Pare Brise  
2 impasse des cailles  
67115 Plobsheim

Prestation	
Remplacement pare-brise Renault Premium / Volvo FE	292
Remplacement pare-brise Scania R	465
Remplacement pare-brise Volvo FH/FM	231
Remplacement vitre latérale côté passager Renault Premium	289
Réparation d'un impact pare-brise	36
Réparation multi-impact sur un même pare-brise	51

**2° AUTORISE** Monsieur le Président à signer les pièces contractuelles correspondantes.

Membres en exercice	: 6	<b>Vote à main levée :</b>	<b>pour</b>	: 5
Membres présents	: 5		<b>contre</b>	: 0
Membres représentés	: 0		<b>abstention</b>	: 0

**DELIBERATION N°B092-11-2017**

**OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHE N°2017-22 PORTANT SUR LES PRESTATIONS DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL INTERIMAIRE POUR LE SMICTOMME**

**LE BUREAU,**

- VU** le décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;  
**VU** l'ordonnance N°2015-899 de 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;  
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-21-1, L 2131-2, R 2131-5 et L 5210-1 et suivants ;  
**VU** la délibération du Comité Directeur N°04-01-2016 en date du 9 février 2016 et portant sur les délégations permanentes d'attribution au Bureau et au Président ;

**1°) APPROUVE** la conclusion du marché N°2017-22 dans les conditions suivantes :

- Classement des entreprises retenues :

- 1) ACTUA - 32 rue de l'industrie - 67400 Illkirch
- 2) GENY Intérim - 13 rue de Strasbourg - 67120 Molsheim
- 3) PROXILYA Recrutement - 20 route Ecospace - 67120 Molsheim

Etant précisé que dès que la collectivité aura connaissance de l'existence d'un besoin en terme de mise à disposition de personnel, celle-ci contactera l'agence qui aura obtenu le meilleur classement. Pour le cas où cette agence serait dans l'incapacité de répondre au besoin de la collectivité, celle-ci contactera l'agence ayant été classée en deuxième position, et renouvellera cette procédure jusqu'à ce que le besoin soit satisfait.

- Tarification :

Candidat	Tarif horaire : SMIC - majoration des heures supplémentaires pour les 14 premières heures : 25% du tarif horaire		Tarif horaire. : supérieur au SMIC défini en fonction du profil recherché - majoration des heures supplémentaires pour les 14 premières heures : 25% du tarif horaire			
	Coefficient appliqué pour un candidat proposé par l'agence	Coefficient appliqué pour un candidat proposé par la collectivité	SMIC < tarif horaire < 10,50 €/heure		tarif horaire > 10,50 €/heure	
			Coefficient appliqué pour un candidat proposé par l'agence	Coefficient appliqué pour un candidat proposé par la collectivité	Coefficient appliqué pour un candidat proposé par l'agence	Coefficient appliqué pour un candidat proposé par la collectivité
ACTUA 32 rue de l'industrie 67400 Illkirch	1,70	1,69	1,77	1,76	1,84	1,83
GENY Intérim 13 rue de Strasbourg 67120 Molsheim	1,78	1,74	1,78		1,74	
PROXILYA Recrutement 20 route Ecospace 67120 Molsheim	1,80	1,78	1,82		1,80	

2°) **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les pièces contractuelles correspondantes.

Membres en exercice	: 6	<b>Vote à main levée :</b>	<b>pour</b>	: 5
Membres présents	: 5		<b>contre</b>	: 0
Membres représentés	: 0		<b>abstention</b>	: 0

**DELIBERATION N°B093-11-2017**

**OBJET : AVENANT N°1 AU LOT N°14 « CONSTRUCTION DE DEUX BATIMENTS : REVETEMENTS MURAUX, PEINTURE INTERIEURE » DU MARCHE N°2016-06 PORTANT SUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION, DE RENOVATION ET DE MISE EN CONFORMITE DE 7 DECHETERIES DU SELECT'OM**

**LE BUREAU,**

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-21-1, L 2131-2, R 2131-5 et L 5210-1 et suivants ;
- VU** le décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- VU** l'ordonnance N°2015-899 de 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;
- VU** la délibération N°B035-08-2016 en date du 5 juillet 2016 portant attribution du lot N°14- « Construction de deux bâtiments : revêtements muraux, peinture intérieure » à la société SAS TURQUOISE ;
- VU** la délibération du Comité Directeur N°04-01-2016 en date du 9 février 2016 et portant sur les délégations permanentes d'attribution au Bureau et au Président ;
- VU** la délibération du Comité Directeur N°011-02-2016 en date du 8 mars 2016 portant adoption du Budget Primitif de l'exercice 2016 ;

**CONSIDERANT QUE** dans le cadre de l'avancée des travaux, le pouvoir adjudicateur a souhaité modifier certains besoins par rapport au cahier des charges initial ;

**1° APPROUVE** la signature d'un avenant N°1 au Lot N°14 « Construction de deux bâtiments : revêtements muraux, peinture intérieure » avec la société SAS TURQUOISE, d'un montant de – 446,87 €TTC portant sur les points suivants :

Position	Désignation	Qté	prix unitaire HT	prix total
3.2	Peinture sur boiserie > plinthes			
3.2.1	Localisation : Marlenheim	-35	3.5	-122.50
3.2.2	Localisation : Wasselonne	-35	3.5	-122.50
4.2	Peinture sur serrurerie > portes métalliques + volets métalliques			
4.2.1	Localisation : Marlenheim	-10	8.5	-85.00
4.2.2	Localisation : Wasselonne	-10	8.5	-85.00
Total HT				-415.00
Remise : 10,268%				42.61
Total HT remisé				-372.39
TVA				-74.48
<b>Total TTC</b>				<b>-446.87</b>

2°) **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les pièces contractuelles correspondantes.

Membres en exercice	: 6	<b>Vote à main levée :</b>	<b>pour</b>	: 5
Membres présents	: 5		<b>contre</b>	: 0
Membres représentés	: 0		<b>abstention</b>	: 0

## DELIBERATION N°B094-11-2017

**OBJET : SIGNATURE DE CONVENTIONS POUR L'IMPLANTATION ET L'USAGE DE CONTENEURS ENTERRES DESTINES A LA COLLECTE SELECTIVE SUR LES COMMUNES DE SAINT-NABOR ET DE DUPPIGHEIM**

### **LE BUREAU,**

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
**VU** la délibération N°04-01-2016 du Comité Directeur en sa séance du 9 février 2016 statuant sur les délégations permanentes du Bureau et du Président ;  
**VU** la délibération N°14-02-2016 du Comité Directeur en sa séance du 8 mars 2016 portant détermination de la participation des communes pour la mise en place de conteneurs enterrés ;

**1° APPROUVE** la signature de conventions avec :

- la Communauté de communes des Portes de Rosheim et la commune de Saint-Nabor pour l'implantation et l'usage de conteneurs enterrés destinés à la collecte sélective sur la commune de Saint-Nabor, rue des Alcines.
- la commune de Duppigheim pour l'implantation et l'usage de conteneurs enterrés destinés à la collecte sélective sur la commune de Duppigheim, à la bibliothèque et aux ateliers municipaux.

**2° AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document y afférent.

Membres en exercice	: 6	<b>Vote à main levée :</b>	<b>pour</b>	: 5
Membres présents	: 5		<b>contre</b>	: 0
Membres représentés	: 0		<b>abstention</b>	: 0

## DELIBERATION N°B095-11-2017

**OBJET : AVENANT N°8 AU LOT N°1 DU MARCHE N°2016-06 PORTANT SUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION, DE RENOVATION ET DE MISE EN CONFORMITE DE 7 DECHETERIES DU SELECT'OM**

### **LE BUREAU,**

- VU** le décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;  
**VU** l'ordonnance N°2015-899 de 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;  
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-21-1, L 2131-2, R 2131-5 et L 5210-1 et suivants ;  
**VU** la délibération du Comité Directeur N°04-01-2016 en date du 9 février 2016 et portant sur les délégations permanentes d'attribution au Bureau et au Président ;  
**VU** la délibération N°35-08-2016 en date du 5 juillet 2016 portant attribution du lot N°1 à la société EUROVIA AFC – Agence de Molsheim ;  
**VU** la délibération N°27-03-2017 en date du 7 avril 2017 portant approbation d'un avenant de transfert au profit de la société EUROVIA ALSACE LORRAINE ;

**CONSIDERANT** que dans le cadre de l'avancée des travaux, le pouvoir adjudicateur a souhaité modifier certains besoins par rapport au cahier des charges initial ;

**1° APPROUVE** la signature d'un avenant N°8 au lot N°1 du marché N°2016-06 avec la société EUROVIA ALSACE LORRAINE pour un montant de - 33 418,80 € TTC et intégrant les modifications suivantes :

- Modification de la position 06.46.01 : Renforcement du dessus des murs de quai par une cornière acier corten épaisseur 8 mm à 155,00 €/ml par une cornière acier brut épaisseur 5 mm à 118,00 €/ml qui concerne les déchèteries de SCHIRMECK, WASSELONNE, BOERSCH, DUPPIGHEIM, MUHLBACH et MOLSHEIM.

Position	Intitulé	Déchèterie	Qté	Prix unitaire HT	Prix total HT	Prix total TTC
06.46.01	Renforcement du dessus des murs de quai par une cornière acier corten épaisseur 8 mm (le tout filant), hauteur mur dessus quai env. 20 à 30 cm , largeur env. 20/25 cm, hauteur du retour côté benne 40 cm, y compris pliage, soudure et adaptations diverses	Boersch	-50	155	-7 750.00	-9 300.00
		Duppigheim	-90	155	-13 950.00	-16 740.00
		Molsheim	-90	155	-13 950.00	-16 740.00
		Wasselonne	-66	155	-10 230.00	-12 276.00
		Schirmeck	-66	155	-10 230.00	-12 276.00
		Muhlbach	-65	155	-10 075.00	-12 090.00
PN	acier brut 5mm	Boersch	50	118	5 900.00	7 080.00
		Duppigheim	90	118	10 620.00	12 744.00
		Molsheim	90	118	10 620.00	12 744.00
		Wasselonne	66	118	7 788.00	9 345.60
		Schirmeck	66	118	7 788.00	9 345.60
		Muhlbach	65	118	7 670.00	9 204.00
<b>TOTAL</b>					<b>-15 799.00</b>	<b>-18 958.80</b>

- Suppression d'un poteau d'incendie à la déchèterie de MOLSHEIM

Position	intitulé	Qté	Prix unitaire HT	Prix total HT	Prix total TTC
06.30	Conduite d'alimentation en eau				
06.30.03	pour un diamètre 100 mm en fonte	-130	80	-10 400.00	-12 480.00
06.30.04	raccordement sur conduite existante	-1	450	-450.00	-540.00
06.30.05	fourniture et pose d'un poteau incendie 100 mm	-1	1200	-1 200.00	-1 440.00
<b>TOTAL</b>				<b>-12 050.00</b>	<b>-14 460.00</b>

**2° AUTORISE** Monsieur le Président à signer les pièces contractuelles correspondantes.

Membres en exercice	: 6	<b>Vote à main levée :</b>	<b>pour</b>	: 5
Membres présents	: 5		<b>contre</b>	: 0
Membres représentés	: 0		<b>abstention</b>	: 0

## DELIBERATION N°B096-11-2017

**OBJET : ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE DE CONSEIL AU RECEVEUR MUNICIPAL ET COMPTABLE ASSIGNATAIRE DU SYNDICAT MIXTE**

### **LE BUREAU,**

- VU** la loi N°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et notamment son article 97 ;
- VU** le décret N°82-979 du 19 novembre 1982 modifié par le décret N°91-794 du 16 août 1991 et le décret N°2005-441 du 2 mai 2005 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les Collectivités Territoriales et leurs établissements publics aux agents des services déconcentrés de l'Etat ou des établissements publics de l'Etat ;
- VU** l'Arrêté Interministériel du 16 décembre 1983 fixant les modalités d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux Receveurs Municipaux ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-1 et suivants et L 5212-1 et suivants ;
- VU** la délibération N°04-01-2016 du Comité Directeur en sa séance du 9 février 2016 statuant sur les délégations permanentes du BUREAU et du Président ;
- CONSIDERANT** que l'attribution de l'indemnité de conseil est nominative, il convient de reconduire son principe au bénéfice du comptable assignataire nouvellement installé ;
- CONSIDERANT** les prestations de conseil, d'assistance en matière budgétaire, économique et financière et comptable produites par le Receveur Municipal ;
- 1° DECIDE** conformément aux dispositions en vigueur, de reconduire l'attribution de l'indemnité de conseil au taux de 100 % à Madame Michelle CLOCHETTE, Receveur Municipal et Comptable Assignataire du Syndicat Mixte pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de Molsheim et Environs ;
- 2° PRECISE** que cette indemnité sera calculée sur les bases définies à l'article 4 de l'Arrêté Interministériel précité du 16 décembre 1983.

Membres en exercice	: 6	<b>Vote à main levée :</b>	<b>pour</b>	: 5
Membres présents	: 5		<b>contre</b>	: 0
Membres représentés	: 0		<b>abstention</b>	: 0

## DELIBERATION N°B097-11-2017

**OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

### **LE BUREAU,**

- VU** la loi N° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la Fonction Publique modifiant la loi N° 83-634 du 6 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU** la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
- VU** la loi N° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale ;
- VU** la loi N° 2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la Fonction Publique ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-1 et suivants ;
- VU** l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 4 février 2010 ;
- VU** la délibération du Comité Directeur N°04-01-2016 en date du 9 février 2016 et portant sur les délégations permanentes d'attribution au Bureau et au Président,
- SUR** le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,
- 1° DECIDE** d'autoriser le Président à recruter trois agents vacataires pour effectuer la mission de gardiennage de déchèteries, de manière discontinue dans le temps, pour une période de 8 mois allant du 1<sup>er</sup> décembre 2017 au 30 novembre 2018.
- La rémunération de l'agent est attachée à l'acte déterminé réalisé. La « vacation » est fixée à 10.80 €bruts de l'heure pour l'acte.

2° **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice au chapitre 012 du budget.

Membres en exercice	: 6	<b>Vote à main levée :</b>	<b>pour</b>	: 5
Membres présents	: 5		<b>contre</b>	: 0
Membres représentés	: 0		<b>abstention</b>	: 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h  
Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

### **REUNION DE BUREAU DU 09 NOVEMBRE 2017**

#### **DELIBERATIONS :**

- B088-11-2017 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 09 NOVEMBRE 2017  
B089-11-2017 : AVENANT N°1 AU MARCHE N°2016-18 PORTANT SUR LA PRESTATION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL INTERIMAIRE POUR LE SMICTOMME  
B090-11-2017 : ATTRIBUTION DU MARCHE N°2017-19 RELATIF A LA FOURNITURE ET A LA LIVRAISON D'UN ROULEAU DE COMPACTION MOBILE SUR BERCE  
B091-11-2017 : ATTRIBUTION DU MARCHE N°2017-21 RELATIF A DES PRESTATIONS DE MAINTENANCE DES CHÂSSIS-CABINE DE LA FLOTTE DE VEHICULES POIDS-LOURDS DU SELECT'OM  
B092-11-2017 : ATTRIBUTION DU MARCHE N°2017-22 PORTANT SUR LES PRESTATIONS DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL INTERIMAIRE POUR LE SMICTOMME  
B093-11-2017 : AVENANT N°1 AU LOT N°14 « CONSTRUCTION DE DEUX BATIMENTS : REVETEMENTS MURAUX, PEINTURE INTERIEURE » DU MARCHE N°2016-06 PORTANT SUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION, DE RENOVATION ET DE MISE EN CONFORMITE DE 7 DECHETERIES DU SELECT'OM  
B094-11-2017 : SIGNATURE DE CONVENTIONS POUR L'IMPLANTATION ET L'USAGE DE CONTENEURS ENTERRES DESTINES A LA COLLECTE SELECTIVE SUR LES COMMUNES DE SAINT-NABOR ET DE DUPPIGHEIM  
B095-11-2017 : AVENANT N°8 AU LOT N°1 DU MARCHE N°2016-06 PORTANT SUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION, DE RENOVATION ET DE MISE EN CONFORMITE DE 7 DECHETERIES DU SELECT'OM  
B096-11-2017 : ATTRIBUTION DE L'INDEMNITE DE CONSEIL AU RECEVEUR MUNICIPAL ET COMPTABLE ASSIGNATAIRE DU SYNDICAT MIXTE  
B097-11-2017 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

<b>NOM</b>	<b>FONCTION</b>	<b>SIGNATURE</b>
Monsieur André AUBELE	Président	
Monsieur Alain HUBER	Vice-Président	
Monsieur Jean-Philippe HARTMANN	Vice-Président	
Monsieur Guy HAZEMANN	Vice-Président	
Madame Laurence JOST	Vice-Président	
Monsieur Gilbert ECK	Vice-Président	